

**Compte-rendu du Copil du PNA Maculinea
en région Pays de la Loire
le 26 février 2014**

Rédaction : Olivier Vannucci et Arnaud Le Nevé

Personnes excusées :

- Franck Herbrecht, GRETIA Pays de la Loire
- Alain Texier, Parc Inter-régional des Marais Poitevins
- Bruno Cochet, ONF Pays de la Loire
- Nicolas Cotrel, DSNE

Personnes présentes :

- Raphaëlle Itrac-Bruneau, OPIE
- Alain Rojo de la Paz, Enseignant chercheur Université du Maine
- Jean-Marie Desse et Marc Nicolle, Association Entomologique de l'Anjou
- Jeanne Vallet, Responsable délégation Sarthe du CBN du Bassin Parisien
- Willy Chéneau, Chargé d'études d'impact Conseil général de Maine-et-Loire
- Richard Maréchal, Technicien ENS Conseil général de Maine-et-Loire
- Denis Foussard, Alain Cama et Maryse Moulin, Entomologie Tourangelle Ligérienne
- Olivier Duval, Chargé d'études Mayenne Nature Environnement
- Marek Banasiak, Chargé d'actions biodiversité CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir
- Ronan Arhuro, Chargé d'études Association de Défense de l'Environnement en Vendée (Adev)
- Jézabel Joalland, Conseil général de la Sarthe
- Karine Limanton, Conseil général de la Sarthe
- Thibaut Larduinat, DDT 72
- Pierre Duchemin, CEN Sarthe
- Dominique Bergeal, CEN Sarthe
- Olivier Vannucci / Animateur régional du PNA, CEN Sarthe
- Arnaud Le Nevé / DREAL des Pays-de-la-loire

1. **Intervention de la DREAL (Arnaud Le Nevé) : présentation de l'outil « Plan national d'actions »**

Répondant aux Directives européennes « Oiseaux » et « Habitats », les PNA sont un outil national de conservation de la nature pour le maintien et/ou la restauration des espèces en déclin dans un bon état de conservation. Ils visent donc à définir les actions nécessaires à la conservation de ces espèces.

Ils constituent également un volet important de la politique nationale en matière de conservation de la nature, et constituent un des moyens de stopper la perte de biodiversité, objectif de la Stratégie nationale pour la biodiversité de 2004.

Historiquement, les PNA existent depuis 1996 (au début ils s'appelaient « Plans nationaux de restauration »). La stratégie nationale pour la biodiversité en 2004 et son plan d'action patrimoine naturel en 2005 ont souligné l'intérêt des PNA et la nécessité de les rénover et de les renforcer.

Ainsi, le Grenelle de l'environnement (2007) :

- a rappelé l'importance des PNA pour contribuer à l'engagement de la France de stopper la perte de biodiversité,
- a annoncé l'élaboration de nouveaux plans pour les espèces les plus menacées selon les listes rouges (UICN).

Les deux lois Grenelle leur ont donné une reconnaissance législative (art. 23 de la loi Grenelle I et art. 129 de la loi Grenelle II).

Entre 2008 et 2010, trois circulaires et une note du ministère précise le cadre juridique de leur mise en œuvre (circulaire DEB/PVEM n°08-04 du 13 août 2008, Circulaire DEB/PVEM n°08-07 du 3 octobre 2008, Circulaire DEB/PVEM n°09-04 du 8 septembre 2009, Note DEB/PVEM du 24 septembre 2010).

Les deux objectifs principaux des PNA sont de :

- clarifier et structurer la stratégie de la France visant la reconquête de l'état de conservation de l'espèce ;
- faciliter l'intégration de la protection de l'espèce dans les politiques sectorielles.

La méthode consiste à :

- concerter tous les acteurs concernés (État, établissements publics, acteurs socio-économiques, gestionnaires d'espaces naturels, collectivités territoriales, associations de protection de l'environnement, universitaires...),
- définir un programme d'actions complet, validé et connu de tous,
- mettre en place des actions volontaires ; les PNA sont non opposables mais engagement de l'État (pouvant conduire à la prise de décisions réglementaires)

Le programme d'actions est décliné sur 5 ans, selon trois axes, animés et coordonnés par un animateur national et si possible régional :

- Connaissance : état des lieux et organisation d'un suivi des populations de(s) l'espèce(s) concernée(s) et/ou de leurs habitats naturels ;
- Gestion, conservation : mettre en œuvre des actions favorables à la restauration de ces espèces et de leurs habitats ;
- Communication : informer les acteurs concernés et le public.

Chaque plan est validé en CNPN.

Par exemple, les PNA visent à intégrer la protection des espèces dans les activités humaines et dans les politiques publiques.

Ils sont diffusés largement auprès des ministères, des services déconcentrés et sont en ligne sur le site du ministère en charge de l'Écologie. Les DREAL et les animateurs sont chargés de leur promotion et leur valorisation localement.

Les espèces bénéficiant d'un PNA sont choisies suivant plusieurs critères :

- le risque d'extinction (statut précisé dans les listes rouges de l'UICN),
- la responsabilité patrimoniale de la France
- les engagements internationaux (Convention de Bonn, de Berne, CITES)
- les engagements européens.

Des critères socio-économiques et culturels peuvent être pris en compte.

En juillet 2012, il existait 72 PNA en France (y compris dans les Dom) dont 25 étaient en cours de mise de œuvre (21 concernant la faune et 4 la flore). Parmi ces 72 plans, 4 concernent des invertébrés :

Odonates (mise en œuvre) : 18 espèces

Maculinea (mise en œuvre) : 5 espèces

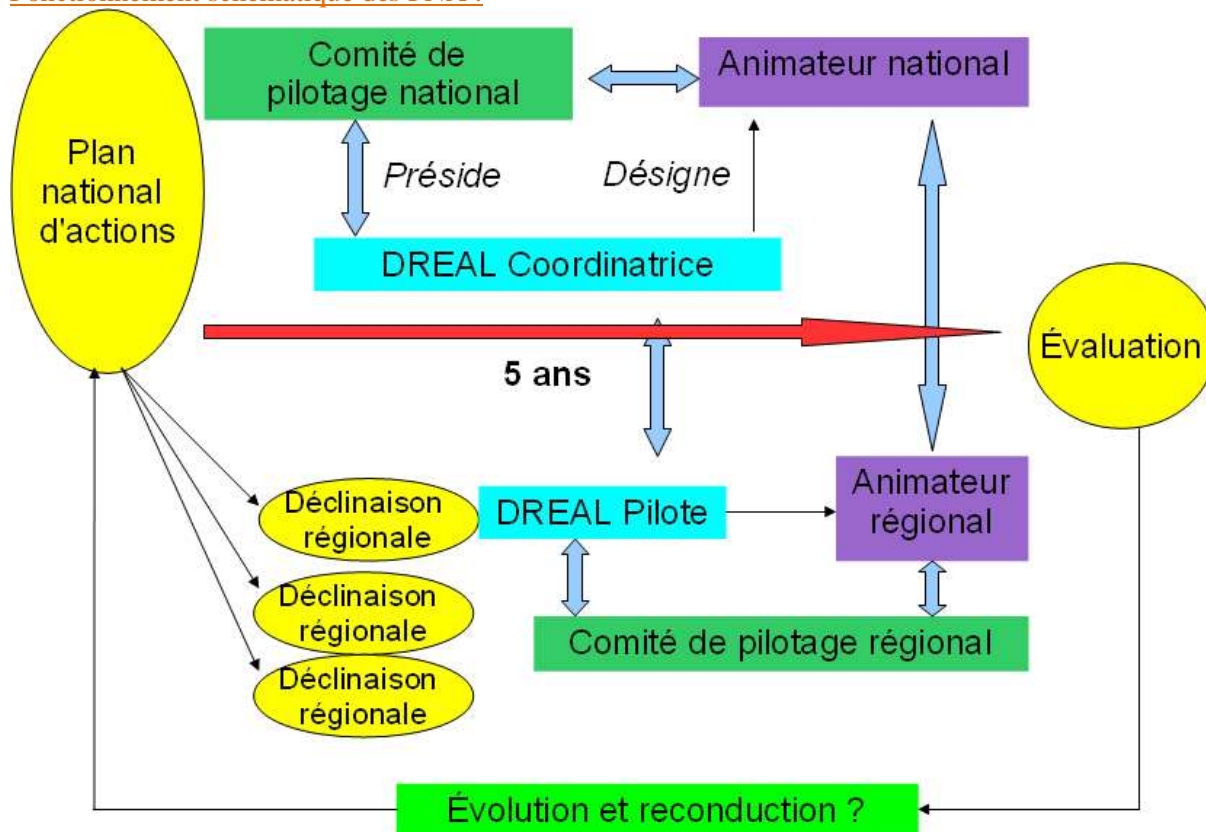
Pollinisateurs (rédaction)

Insectes saproxyliques (en projet)

Les PNA s'appuient sur la dimension transversale de la conservation des espèces. Les espèces ciblées deviennent de fait des espèces parapluies car les mesures de conservation qui sont réalisées en leur faveur, profite à l'ensemble des autres espèces présentes dans les habitats concernés.

Certains PNA portent sur une espèce (le Vison d'Europe par exemple) tandis que d'autres portent sur un groupe d'espèces (Chiroptères, Odonates, plantes messicoles...).

Fonctionnement schématique des PNA :



Financements nationaux et régionaux :

Chaque DREAL reçoit une dotation annuelle du ministère pour le fonctionnement de l'animation des PNA. Cette dotation est d'environ 2 500 euros par PNA et par an. Elle s'élève à 20 000 euros pour une DREAL coordinatrice d'un PNA.

En Pays-de-la-Loire, la DREAL finance actuellement le fonctionnement de l'animation des 7 PNA déclinés à hauteur de 5 000 à 7 000 euros par an.

Depuis 2013, les Agences de l'Eau ont la possibilité de cofinancer les études et les travaux de restauration.

En 2013, le budget du PNA *Maculinea* (rédaction de la déclinaison régionale) a représenté 10 000 euros, soit 5,1 % du budget régional des PNA impliquant en partie des financements État et Agence de l'eau, hors contrats Natura 2000 (194 481 euros).

En 2014, le budget prévisionnel du PNA *Maculinea* est de 46 665 euros (6 000 euros pour l'animation, le reste pour études), soit 14,9 % du budget régional des PNA impliquant en partie des financements État et Agence de l'eau, hors contrats Natura 2000 (314 026 euros). Les études 2014 sont :
Actualisation des stations de plantes hôtes des *Maculinea alcon alcon* et *Maculinea teleius* dans le département de la Sarthe et recherche des pontes et des imagos de *Maculinea* (coordination CEN 72),
Prospections complémentaires sur *Maculinea teleius* en Maine-et-Loire, hors ENS (Gretia),
Mise en œuvre de la déclinaison régionale du PNA *Maculinea* en Anjou sur les sites ENS (LPO 49).
En 2014, 8 PNA bénéficient de financements de l'État et/ou de l'Agence de l'eau en région Pays-de-la-Loire, dont 6 ont une déclinaison régionale.

Bilan annuel et Copil :

L'animateur national ou régional dresse un bilan annuel des actions réalisées et des marges de progrès restantes. Le Copil permet de valider ce bilan et de discuter des actions à prévoir pour l'année à venir.

Le bilan annuel est l'occasion de valoriser l'ensemble des actions en faveur de l'espèce visée, pas seulement celles ayant bénéficié spécifiquement de subventions dédiées.

2. Notes sur les discussions et échanges au cours du Copil :

Un rapide tour de table est effectué.

Présentation du Conservatoire des espaces naturels de la Sarthe, animateur régional du PNA *Maculinea* (Dominique Bergeal)

Alain Rojo de la Paz :

La littérature et le document du PNA national distinguent les *Maculinea* « coucous » et les *Maculinea* « prédateurs ». Les chenilles des uns se nourrissent par trophallaxie au dépend des fourmis, tandis que les chenilles des autres seraient prédatrices de larves de fourmis. La réalité est plus complexe car j'ai pu observer des chenilles « prédatrices » se nourrir par trophallaxie après avoir mangé toutes les larves de fourmis.

Jeanne Vallet & Ronan Arhuro :

Les données à la maille n'apparaissent pas nécessairement sur les cartes communales. A vérifier sur le site web du CBN Siflore.

Alain Rojo de la Paz :

La même espèce de *Maculinea* (*M. arion* par exemple), peut parasiter différentes espèces de *Myrmica* sur un même site dans des habitats différents. Chez nous il s'agit principalement de *M. sabuleti* et une étude en Corse a permis de montrer qu'il s'agissait plutôt de *M. spinosior* en fourmi-hôte principale.

Olivier Vannucci :

Les habitats calcaires semblent jouer un rôle important dans la répartition de *M. arion*.

Marek Banasiak :

Il y a une dynamique autour de l'atlas des Rhopalocères depuis 2010 qui a permis de trouver de nouvelles stations de *M. arion* en bord de route.

Olivier Vannucci :

M. arion ne bénéficie pas des financements de l'Agence de l'eau. Les deux autres espèces oui. C'est pour cela que nous avons deux niveaux de priorité dans l'amélioration de connaissances chez les *Maculinea* : « milieux humides » et « milieux secs ».

Jeanne Vallet :

Pourquoi *M. arion* n'est-il pas présent dans l'est de la Sarthe ? Absence de prospections ?

Marek Banasiak :

Oui en effet, l'est du département est moins prospecté, mais c'est aussi un territoire moins favorable, marqué par l'agriculture intensive.

Olivier Vannucci :

La question principale concernant *M. teleius* est de savoir s'il existe encore de petits foyers de populations viables. En Maine-et-Loire une étude se déroulera en 2014 pour affiner notre connaissance sur la répartition effective de l'espèce.

Marc Nicolle et Jean-Marie Desse :

Oui en effet, d'autant qu'il n'y a pas eu de véritable continuité dans les prospections, dans le temps et dans l'espace.

Alain Cama :

Il existe deux stations en Indre-et-Loire pour *Maculinea teleius*. Elles demeurent fragiles et leur pérennité n'est pas certaine faute de maîtrise foncière.

Ronan Arhuro :

Est-ce que les papillons repèrent les fourmis sur les stations de pontes ?

Alain Rojo de la Paz :

Des essais infructueux ont été faits sur les *Maculinea*, mais cela a été mis en évidence sur des papillons myrmécophiles d'Afrique du Sud.

CG72 :

A-t-on une idée du seuil où une population n'est plus considérée comme viable ?

Olivier Vannucci :

On ne le connaît pas. Et cela dépend aussi des espèces et des conditions du milieu naturel. A la fois la disponibilité des plantes hôtes et la répartition des communautés de fourmis, mais aussi de la gestion réalisée sur ces sites.

Richard Maréchal :

Le Conseil général de Maine-et-Loire va revoir son positionnement sur la maîtrise foncière des sites pour l'instant nous avons réalisé une étude avec le CPIE pour connaître la répartition des populations côté 49 de la vallée des Cartes. Il faut que l'on associe les propriétaires et les agriculteurs à la démarche.

Alain Rojo de la Paz :

Le pâturage bovin ne me semble pas adapté du tout à la gestion des prairies à *Maculinea alcon alcon*, car j'en ai vu une disparaître à cause de ce pâturage. Par contre, il pourrait être favorable à *M. teleius* avec une charge à l'hectare plus extensive. En Normandie, on parle de 0.15 UGB / Ha pour du pâturage ovin.

Je pense qu'un suivi par CMR est à l'origine de la disparition d'une petite population de Fadet des laïches en Sarthe dans les années 1990.

Arnaud Le Nevé :

Prendre garde aux traitements vétérinaires prodigués aux animaux domestiques en cas de gestion par le pâturage.

Ronan Arhuro :

Pour *M. arion*, c'est l'inverse. Un milieu fauché lui est favorable.

Revue des fiches actions

A4 :

Est-ce que *M. arion* pond sur le thym ? Pas de connaissances sur le sujet à ce jour.

Répartition des fourmis à l'échelle régionale via le projet d'atlas national de l'association ANTAREA

A5 : gestion

Maintien de la Gentiane pneumonanthe par piétinement (touristes au Cap Fréhel, sanglier dans les landes d'Oué).

Olivier Vannucci :

pour *M. alcon alcon*, les deux métapopulations sont relativement bien suivies et la gestion permet de maintenir l'habitat de l'espèce ;

pour *M. arion*, nous devons évaluer si nous avons suffisamment de pelouses sèches connectées en dehors des accotements routiers ;

pour *M. teleius*, nous devons retrouver l'espèce ou envisager un programme de réintroduction ?

Marek Banasiak :

Dans la vallée du Narais, le territoire du site Natura 2000 est insuffisant concernant l'habitat de *Maculinea alcon alcon* (la plupart des sites sont en dehors du périmètre).

A6 :

Rencontrer les anciens agriculteurs pour connaître les usages passés.

Ronan Arhuro : les prairies sèches favorables à *M. arion* se situent en dehors des limites du site Natura 2000 « Dune, Forêt et Marais d'Olonne ».

A8 :

Arnaud Le Nevé : au minimum un classement en Znieff permet aux services de l'État de disposer d'une couche d'alerte en cas de projet d'aménagement sur une station à *Maculinea*.

A9 :

Géopal ? Opie ? Une couche d'alerte peut être un outil pratique pour les services instructeurs.

A10 :

En 2014, l'ONCFS en Sarthe va passer sur les sites à *Maculinea*.

Film : il va être mis en ligne sur le site de l'Opie.

Poster : espèces PNA en PDL ?

CG72 : quel public viser ?

Arnaud Le Nevé :

En priorité il me semble que l'on doit informer localement sur les communes qui accueillent des stations de *Maculinea* : le Conseil municipal, les propriétaires, les écoles.

Présentation de l'état des lieux du PNA par Raphaëlle Itrac-Bruneau

- Etat d'avancement par région
- Outil de communication, présentation de la plaquette du PNA *Maculinea*
- Résultats de la première année de l'enquête Gentianes avec Tela-botanica
- Présentation du protocole « fourmi-hôte »
- Actions du plan déclinées au niveau national

En conclusion : actions et priorités programmées en 2014

A2: Inventorier et caractériser les stations de *Maculinea* de milieux humides

A2 bis: Inventorier et caractériser les stations de *Maculinea arion*

- En Sarthe, le CBN du Bassin Parisien, le CEN Sarthe et le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir ont déposé un projet pour ré-inventorier les stations de Gentianes pneumonanthe et de Grande sanguisorbe, ainsi qu'une prospection sur les pontes et les imagos de *Maculinea* de milieux humides.

- En Maine-et-Loire, la LPO Anjou et le GRETIA en partenariat avec le Conseil général vont prospecter principalement les ENS à la recherche des *Maculinea* et également les sites à Grande sanguisorbe à la recherche de populations de *Maculinea teleius*.

A7 : Assurer la gestion conservatoire des stations avérées ou potentielles des populations locales de *Maculinea*

- Prise de contact avec la Chambre d'agriculture régionale pour co-construire des fiches techniques sur la gestion des habitats à *Maculinea*.

COPIL Maculinea (26 février 2014)

CEN Sarthe

Excusé : Alain Texier, F. Herbrecht ...

Nom Prénom	Fonction	Signature
VANNUCCI Olivier	Chargé d'études Faune CENS Animateur régional	
BERGEAL Dominique	DIRECTEUR CEN SARTHE	
ITRAC-BRUNEAU Raphaëlle	Animatrice nationale du PNA Maculinea (Opie)	
DESSE Jean-Marie	Ass. Entomologique de l'Anjou	JMD
NICOME Marc	Ass. Entomologique de l'Anjou	
VALLET Jeanne	Responsable délégation Sarthe Conservatoire Botanique National du Bassin parisien	
CHÉNEAU Villy	Chargé d'études d'impact CG49	
FOUSSARD Dewo	ET.L (72) - CEN Sarthe - Général Appel - Projet biodiversité nat-72	
Daval Olivier	Chargé d'études Haute-Nature Environnement	
Arduso Roman	Chargé d'études ADEV	
ROJO de la Poëlle Alex	Université du Maine CEN Sarthe	
MARECHAL Richard	Technicien ENS CG49	
MOULIN Marie	ETL	
CAMA Alain	ETL	
BANASIAK Jurek	OPIE Vallées de la Sarthe et du Loir Chargé d'actions biodiversité	
CARDUINFI Thibault	DDT72	
LINANTON Karine	CG72 Technicienne Environnement	
JOALLAND Jézabel	CG72 Chef de Bureau Agriculture Environnement	

LE NEVE Arnaud Dreal PDL